



La solution de financement structurée d'AIG offre aux entreprises un instrument de rehaussement du crédit conçu pour soutenir les programmes de financement avec les institutions financières, et/ou facilite la gestion du capital et l'optimisation des limites de crédit pour les banques commerciales.

Les banques peuvent optimiser leurs actifs à risques pondérés grâce à une police d'assurance conforme au règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) couvrant le risque de non-paiement des transactions commerciales éligible au traitement préférentiel dans le cadre de Bâle III.

Les institutions financières non bancaires finançant des programmes de titrisation peuvent optimiser leur exposition sur des actifs commerciaux, grâce à une assurance-crédit complète et personnalisée, qui facilite la gestion de leurs capacités et de leur bilan.

## **Avantages**

- La capacité d'AIG garantit aux entreprises des flux commerciaux ininterrompus, des options de financement diversifiées et une liquidité optimisée. Pour les institutions financières, elle permet un montage et une gestion de portefeuille plus efficaces.
- Solution flexible et personnalisée adaptée à l'appétence au risque et aux exigences de rendement des clients.
- Répond aux critères de protection du crédit non financée au titre du CRR, confirmé par un avis juridique externe.
- Les entreprises entretiennent des relations avec leurs clients et leurs institutions financières tout en bénéficiant d'une solution de financement avec protection contre le risque
- AIG propose des programmes évolutifs et des assurances reconnues localement dans plus de 200 juridictions à travers le monde.

## Caractéristiques principales

- Solution de type titrisation avec une durée sous-jacente généralement inférieure à 12 mois.
- Portefeuilles complets ou partiels d'actifs de financement liés au flux commerciaux.
- Options annulables et non-annulables.
- Flexibilité d'alignement sur des propositions de financement pluriannuelles, généralement de 3 à 5 ans.
- Limites de crédit discrétionnaires et limites groupe disponibles
- Calcul dynamique de la première perte (franchise, réserve de trésorerie ou financement junior).
- Déclencheurs de performance pour protéger l'institution financière et l'assureur contre la détérioration du risque de crédit du portefeuille.
- Solutions technologiques intégrées mises en place et disponibles dès le premier jour.
- Aide à la structuration des polices Trade Finance, avec services de gestion déléguée à disposition.

## Travailler avec AIG



OUA Une équipe dédiée de souscripteurs, de structureurs et d'avocats avec plus de 350 ans d'expérience cumulée.

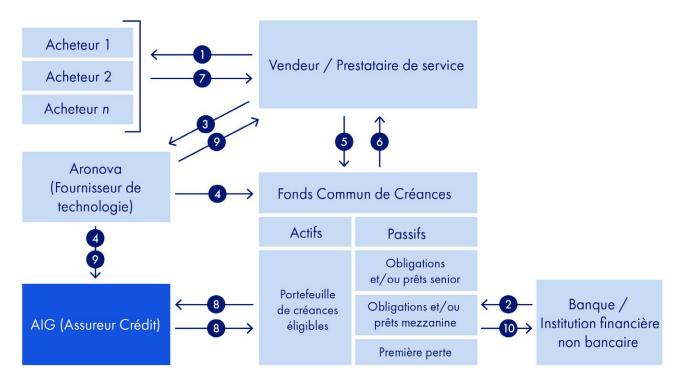


**Une capacité** de souscription importante et une appétence au risque étendue pour diverses structures de financement, industries et juridictions.



Les solutions technologiques garantissent la continuité de la couverture, et protègent contre la fraude et les risques opérationnels.

## Exemple de titrisation



- 1 L'entreprise (Vendeur) vend des biens ou des services à des clients (Acheteurs) à crédit (par exemple 180 jours). Le vendeur établit une facture pour la créance et envoie une copie à l'Acheteur.
- 2 Le fonds commun de créances lève des fonds en émettant des billets de trésorerie par exemple ou en empruntant auprès d'une banque ou d'une institution financière non bancaire.
- 3 Le vendeur transfère automatiquement et quotidiennement son livre de créances à Aronova (fournisseur de technologie).
- 4 Aronova effectue une sélection du portefeuille de créances basée sur certaines règles prédéterminées.
- 5 Le vendeur vend les créances dues par les acheteurs au fonds commun de créances.

- Le fonds commun de créances paie le prix d'achat initial au vendeur à la date d'achat et le prix d'achat différé après satisfaction des conditions de la transaction (par exemple à l'encaissement).
- 7 L'acheteur paie la facture à la date d'échéance.
- 8 AIG assure le fonds commun de créances et/ou les institutions financières contre le risque d'insolvabilité présumée ou constatée des acheteurs débiteurs des créances, et perçoit une prime en contrepartie. AIG indemnise l'assuré en cas de perte sur le portefeuille de créances éligibles, pour les montants supérieurs à la franchise.
- Reporting continu et en temps réel des performances à AIG Trade Finance et aux autres parties prenantes (par exemple, le Vendeur ou le gestionnaire du programme).
- 10 Le capital et les intérêts sont remboursés à la banque ou à l'institution financière non bancaire à l'échéance.

Votre contact Trade.Finance-Portfolio@aig.com



www.aigassurance.fr